



Rambouillet, le 23 septembre 2022

VILLE DE RAMBOUILLET

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal de la ville de Rambouillet se réunira **le jeudi 29 septembre 2022 à 20h30** précises, en salle du conseil municipal à l'hôtel de ville, pour délibérer sur les questions d'intérêt communal portées à l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

00 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

FINANCES

- 01 - Décision modificative N°1 portant sur le budget principal pour l'exercice 2022.
- 02 - Vote des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) au titre du budget principal 2022.
- 03 - Budget principal : attribution d'une subvention pour l'association Grimpe Entête.

COMMANDE PUBLIQUE

- 04 - Signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement urbain du quartier gare visant la requalification du pôle d'échanges multimodal de Rambouillet et des principaux axes le desservant.
- 05 - Signature de l'avenant 1 au marché concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Arbouville lot 3 menuiseries extérieures, vitreries, occultations.
- 06 - Signature du marché relatif à une offre cinématographique transitoire.
- 07 - Lancement de la procédure concernant le marché de conception-réalisation du Pôle Polyvalent de la Louvière.
- 08 - Choix du futur mode de gestion des marchés forains et des fêtes foraines – approbation du principe du recours à une délégation de service public (affermage).

URBANISME

- 09 - Construction d'une nouvelle caserne de Gendarmerie.
- 10 - Acquisition des parcelles AR312 et AR313, 1 place Prud'homme.
- 11 - Acquisition de la parcelle cadastrée AR9p 37 ter rue Sadi Carnot.
- 12 - Aménagement futur du secteur de la Giroderie – bilan de la concertation et prescription d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

SERVICES TECHNIQUES

- 13 - Rapport d'activité 2021 de l'exploitant du service public de stationnement payant.
- 14 - Protocole d'accord transactionnel dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'École élémentaire d'Arbouville.
- 15 - Convention relative au raccordement des sirènes au système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

RESSOURCES HUMAINES

- 16 - Accord-cadre relatif à l'exercice du droit de grève.
- 17 - Autorisation de recourir à des emplois de vacataires au sein du service du patrimoine.
- 18 - Revalorisation des indemnités d'entretien des assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par la ville de Rambouillet.
- 19 - Ajustement du tableau des effectifs.
- 20 - Ajustement du tableau des emplois.

AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMOINE

- 21 - Avenant à la convention de partenariat entre la ville - La Lanterne et la MJC Usine à Chapeaux - Modification annexe 5.
22 - Renouvellement de la convention de partenariat triennale entre la ville de Rambouillet et le Centre des Monuments Nationaux/Château de Rambouillet- 2022-2025.
23 - Egalité des chances - Rapport égalité femmes-hommes 2021.

POLE FAMILLE

- 24 - Service scolaire - Rapport d'activité 2020/2021 de l'exploitant du service public de restauration collective.
25 - Service Animation Jeunesse - Avenant portant renouvellement de la convention 2018 relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) et d'un plan mercredi sur la collectivité de Rambouillet.

POLE CONVIVIALITE

- 26 - Vie associative - Patinoire mobile du 3 décembre 2022 au 2 janvier 2023.
27 - Service des sports – Attribution de subventions d'aide à projets.
28 - Service des sports – Participation aux formations des éducateurs des associations sportives.
29 - Charte budget participatif 2023.

SYSTEMES D'INFORMATION

- 30 - Adhésion à la centrale d'achat informatique de gestion proposé par Seine-et-Yvelines Numérique.

COMMERCE ET ARTISANAT

- 31 - Marché forains – Révision du tarif des droits de place et de la redevance animation 2023.

AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

- 32 - Modification des statuts de la SEMIR.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS ORALES

QUESTIONS DIVERSES

Les documents non joints à la convocation sont consultables au secrétariat général.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir assister à cette réunion.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire,

Véronique MATILLON

